



## EDITO

Au niveau national, la CLCV a rendu publique une enquête réalisée du 31 mars au 31 mai 2017, dans 158 points de vente de pesticides aux particuliers.

**Principal enseignement : 44 % des enseignes sont en infraction avec la réglementation** puisqu'elles proposent à la vente, dans leur espace libre-service, des produits dangereux qui ne devraient être vendus que par un vendeur spécifiquement formé.

Depuis le 1er janvier 2017, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) **interdit la vente des pesticides chimiques les plus à risque dans les rayons en libre-service**. Dans les magasins, enseignes spécialisées ou non, les pesticides chimiques doivent être placés dans un espace dédié, non directement accessible à la clientèle. Un conseiller doit obligatoirement être présent pour assurer leur commercialisation après avoir délivré les conseils d'utilisation spécifiques. Seuls les produits dits « bio contrôlés », dont la liste est clairement définie, peuvent être commercialisés en libre-service.

Face à ces résultats, la CLCV demande au ministre de la transition écologique et solidaire le renforcement des contrôles et la suppression des espaces en libre-service avec, *a minima*, la mise sous clé obligatoire de tous les pesticides, la prise d'engagement officielle par l'ensemble des enseignes qui vendent ces produits de les retirer des rayons avant l'interdiction de 2019, et la formation des vendeurs pour que de vrais conseils soient fournis à chaque consommateur.

### Responsable de la publication:

Simone BASCOUL

### Ont participé à ce numéro:

Denis RANDON

Jacqueline JAMET

Nicolas SENE

Muriel BRUNET

Lydie WOLLF

Carole ZERHOUNI

## Sommaire

<b>La CLCV représente les usagers</b>	<b>page 2</b>
<b>Rubrique anniversaire</b>	<b>page 3</b>
<b>L'économie circulaire</b>	<b>page 4</b>
<b>Les astuces de ... Lydie</b>	<b>page 5</b>
<b>Une bibliothèque participative</b>	<b>page 6</b>
<b>Les objets connectés</b>	<b>page 7</b>
<b>La CLCV en action</b>	<b>page 8</b>

**Union locale CLCV Montpellier**

23 avenue de Nîmes Résidence Utrillo 34000 MONTPELLIER

Téléphone : 04.67.60.31.10

Email: [montpellier@clcv.org](mailto:montpellier@clcv.org)

Blog: [www.clev-montpellier.org](http://www.clev-montpellier.org)

## LA CLCV REPRESENTE LES USAGERS

### Un exemple... La CCSPL de la métropole de Montpellier

La CLCV représente les consommateurs et usagers au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de

Montpellier Méditerranée Métropole.

Cette commission, composée d'élus et de représentants associatifs, s'est réunie le 26 septembre 2017.

Au cours de cette réunion les services de la métropole ont présenté une synthèse des rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) concernant deux services : la collecte et le traitement des déchets, d'une part, et l'assainissement, d'autre part.

Les RPQS ont notamment pour but de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu. Ils comprennent en particulier des indicateurs techniques, financiers et de performance (conformément à la réglementation).



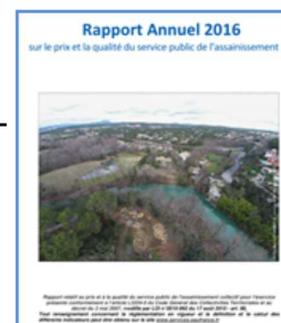
### Collecte et traitement des déchets

Parmi les faits marquants de l'année 2016 signalons :

- la mise en œuvre des nouvelles fréquences de collecte,
- la poursuite du programme de rénovation des Points Propreté,
- l'achèvement des travaux sur l'Unité de méthanisation Amétyst.

Divers documents sur les déchets (dont le RPQS) sont téléchargeables sur le site:

[www.montpellier3m.fr/villebelle/sites-de-traitement](http://www.montpellier3m.fr/villebelle/sites-de-traitement)



### Assainissement

Un point a été fait sur la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la métropole approuvé fin 2004. Près de 95% des opérations du SDA sont terminés.

Le prix de l'assainissement collectif s'élève à 1,61 € TTC/m<sup>3</sup> sur tout le territoire de la métropole (base 120 m<sup>3</sup>).

Les rapports réglementaires (rapports des délégataires, RPQS EU...) sont disponibles à cette adresse :

[www.montpellier3m.fr/mise-a-disposition-du-public](http://www.montpellier3m.fr/mise-a-disposition-du-public)

### Pour aller plus loin

*Les services publics locaux mode d'emploi, Guide CLCV par Alain Chosson et Jacqueline Jamet, Vuibert 2008*

## RUBRIQUE ANNIVERSAIRE



Le 1er juillet 2007, de nouveaux fournisseurs d'électricité et de gaz étaient autorisés à concurrencer les 2 fournisseurs historiques EDF et GDF (ancien nom d'ENGIE).

### Dix ans plus tard, où en est-on ?

15 % des consommateurs ont changé de fournisseurs d'électricité, un chiffre qui monte à 24 % pour le gaz. Il y a pourtant une vingtaine de fournisseurs d'énergie sur le marché, mais la moitié des consommateurs ne savent pas qu'ils peuvent en changer.

Le dernier baromètre annuel Energie Info du Médiateur national de l'énergie (Autorité publique indépendante, ayant pour missions de proposer des solutions amiables aux litiges avec les entreprises du secteur de l'énergie et d'informer les consommateurs d'énergie sur leurs droits) indique que la connaissance de l'ouverture du marché à la concurrence peine à progresser ; il plafonne depuis quelques années à la moitié des utilisateurs.



L'organisation des marchés de l'électricité et du gaz naturel est encore aujourd'hui confuse pour les ménages. La répartition des rôles des différents acteurs est peu appréhendée du grand public.

Par exemple, dans l'esprit collectif, l'image des fournisseurs historiques ENGIE (anciennement GDF SUEZ) et EDF est toujours fortement liée alors qu'ils sont différents et concurrents.

La proportion de français qui dit connaître la marche à suivre pour changer de fournisseur d'énergie a presque doublé depuis 2011 passant de 20% à 39%. Toutefois 1/3 déclare toujours très mal connaître cette démarche.

Selon le Médiateur de l'énergie, les mauvaises pratiques contestables et contestés lors de démarchage domicile et par téléphone font que les gens n'ont pas très envie de tenter le coup, un avis largement partagé par notre association.

10 ans après, l'ouverture du marché n'est pas terminée et se poursuit avec l'émergence de nouveaux fournisseurs, spécialisés par exemple dans l'énergie "solaire" ou le biogaz, ou encore de nombreux projets de micro-production. Le marché de l'énergie a encore de beaux défis devant lui et du côté des consommateurs, 71% des ménages jugent leur consommation d'énergie comme un sujet de préoccupation important. Elle est même jugée très importante pour un foyer sur cinq.

Alors rendez-vous en 2027 pour l'anniversaire des 20 ans.

## L'Économie circulaire... une volonté politique

Toute activité humaine génère des déchets. On a pu prétendre tantôt qu'une économie florissante allait de pair avec une production importante de déchets. Mais qu'en faire ensuite ? Et surtout nous avons pris conscience du gâchis de matières premières que cela représentait.

Depuis une dizaine d'années environ, l'Union Européenne et la France se sont engagés dans une politique de réduction des déchets. A plusieurs reprises, nous nous en sommes fait l'écho dans cette revue. En août 2015 a été promulguée la loi de *Transition Énergétique vers une Croissance Verte* (loi TECV). Cette loi va plus loin dans le principe d'une transition vers une économie circulaire, c'est-à-dire une économie sobre en consommation de ressources.

Elle fixe des objectifs pour le moins ambitieux :

- Découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières, notamment dans le secteur du BTP
- Recycler 55 % des déchets non dangereux en 2020 et 65 % en 2025
- Valoriser 70% des déchets du BTP en 2020
- Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés d'ici 2020 par rapport à 2010
- Réduire de 30 % les quantités de déchets stockés ou incinérés sans valorisation énergétique en 2020 et de 50% en 2025, toujours par rapport à 2010.



Le *Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets* est l'outil qui va permettre de piloter et d'animer cette politique, de coordonner l'ensemble des actions à entreprendre sur le territoire régional. Et ceci pour les 12 ans à venir.

L'élaboration du plan est en cours. La Région Occitanie y associe l'ensemble des acteurs : élus, représentants des structures en charge de la collecte et du traitement, industriels concernés, associations. L'union régionale CLCV Occitanie s'est impliquée dans la démarche dès le départ. Elle était présente aux deux journées d'échanges organisés en juillet 2016 et juin 2017. Elle est membre de la Commission Consultative du Plan. Elle participera aux groupes de travail qui démarrent en octobre. Exprimer la position des consommateurs est une chose. La CLCV aura aussi à convaincre les consommateurs de l'importance d'aller vers une économie circulaire.

C'est pourquoi, elle proposera en novembre prochain des actions dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des déchets sur Montpellier.

[www.institut-economie-circulaire.fr/Qu-est-ce-que-l-economie-circulaire\\_a361.html](http://www.institut-economie-circulaire.fr/Qu-est-ce-que-l-economie-circulaire_a361.html)

## Les astuces cosmétiques de Lydie

### *Le masque hydratant à la banane, naturel et économique !*

Il est conseillé d'appliquer ce masque une fois par semaine pour les peaux sèches et mixtes et une fois toutes les deux semaines pour les peaux grasses. N'oubliez pas de nettoyer votre peau avant d'appliquer le masque.

Appliquez le masque sur le visage en couche épaisse en évitant le contour des yeux. Laissez agir en 15 et 30 min.

Enlevez le surplus à l'aide d'un coton ou rincer à l'eau tiède.

#### Ingrédients :

1 banane bien mûre / 1 cuillère de miel bio

#### Recette :

Ecraser la chair d'une banane à la fourchette jusqu'à obtenir une texture onctueuse. Ajouter une cuillère à café de miel et mélanger et appliquer.



### *Un masque exfoliant au café !*

Il est excellent pour la peau et l'élimination des impuretés du visage et du corps.

#### Ingrédients :

2 cuillères à café moulu / 3 cuillères d'huile d'olive

#### Recette:

Mélangez les deux ingrédients dans un récipient, puis appliquez le mélange obtenu sur votre visage ou le corps, en réalisant des massages circulaires. Laissez agir 5 minutes, puis rincez.

## Le chiffre à retenir... 8

Chaque année, les 15 départements de l'arc méditerranéen connaissent des épisodes de pluies intenses pouvant conduire à des crues soudaines. Ils se produisent principalement durant la période de septembre à mi-décembre.



Les 8 messages de comportements à adopter pour l'ensemble des populations concernées par le risque inondation sont :

1. Ecouter les consignes officielles des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux;
2. Ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements;
3. Se soucier des proches, des voisins, des personnes vulnérables ;
4. S'éloigner des cours d'eau, ne pas stationner sur les berges, les ponts ;
5. S'abriter dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre ;
6. Ne pas descendre dans les sous-sols et se réfugier en hauteur, en étage ;
7. Ne s'engager ni en voiture ni à pied : pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture ;
8. Ne pas prendre des risques pour aller chercher les enfants, ils sont en sécurité à l'école.

## Le succès d'une bibliothèque participative

L'Espace de vie sociale de La Pompignane animé par la CLCV a désormais son projet phare : une bibliothèque participative. L'idée est partie de deux sœurs, habitantes du quartier.

Contraintes dans leur mobilité, elles sont férues de littérature et ne peuvent se déplacer facilement à la médiathèque. « Et les livres coûtent cher », constate Chantal. Certes, il y a la télévision mais les programmes sont quelque peu rébarbatifs. Avec sa sœur Marie-Claude, Chantal émet donc l'idée d'ouvrir une bibliothèque dans le quartier. « Les gens pourraient donner des livres et on pourrait aussi faire un espace pour les enfants. »



Le projet est lancé ! Un appel aux dons de livres est relayé par les médias locaux et pendant tout l'été, les livres affluent des quatre coins de la métropole de Montpellier. Au final, plus de 4 000 livres constituent le fonds de la bibliothèque.

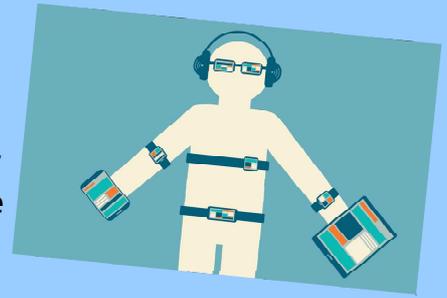
Après les avoir triés, monté les étagères de la bibliothèque, réaménagé complètement le local de l'Espace de vie sociale, habitants et bénévoles de la CLCV ont ouvert officiellement la bibliothèque le 2 octobre 2017 en présence des représentants des financeurs du projet.

Depuis un Club de lecture a été créé et de nombreuses activités autour du livre sont proposées aux petits et grands dans le cadre du programme d'activités d'automne.



# Les objets connectés

Le marché de l'internet des objets connectés en santé médicale, bien-être ou domotique est encore naissant et connaît déjà une forte croissance et cela devrait s'accélérer.



Qu'ils soient utilisés à des fins professionnelles ou privées, ces objets et services sont « connectés » et ont tous pour points communs :

- D'intégrer des programmes informatiques de recueil et de transmission des données fournies par les utilisateurs de ces objets, notamment les consommateurs.
- De pouvoir être reliés à des systèmes externes d'analyse et de conservation des informations résultant de leur utilisation.
- De donner à des tiers prestataires de services, le droit de traiter et de stocker dans le « nuage informatique » les données relatives aux utilisateurs de ces objets et les informations résultant de leur traitement.

Les consommateurs sont donc confrontés à trois problématiques majeures face à la multiplication de ces objets connectés :

- D'un point de vue réglementaire, quel statut et réglementation de ces objets ?
- D'un point de vue sécuritaire, quelle fiabilité et conformité de ces objets ?
- D'un point de vue numérique, quelle protection et propriété des données personnelles ?

En attendant les résultats des études du secrétariat d'état en charge de la consommation et les décisions du gouvernement, la CLCV recommande de :

- 1) sécuriser l'objet connecté par un mot de passe
- 2) préférer un pseudonyme si l'utilisation se fait depuis un compte en ligne,
- 3) ne partager vos données qu'en direction d'un cercle de confiance et n'automatiser pas le partage avec d'autres services ou réseaux
- 4) procéder à la suppression des informations et données enregistrées lorsqu'elles ne vous sont plus utiles.

# LA CLCV .. EN ACTION

L'association CLCV lance en ce début d'automne son enquête nationale pour évaluer l'influence des variétés et de l'origine géographique sur le goût. Cette année, les raisins blancs et les tomates sont au cœur de cette grande étude annuelle. La CLCV de l'Hérault a organisé une dégustation de raisins sur son stand lors de **l'Antigone des Associations à Montpellier** le dimanche 10 septembre dernier.

Près de 60 consommateurs ont pris le temps de goûter, à l'aveugle, les trois variétés de raisins blancs achetés en grande distribution : deux de France (un Danlas et un Chasselas) et un d'Italie. Après étude des résultats locaux, il apparaît que le raisin d'Italie à moins d'un euro, acheté en magasin hard discount, a remporté un vrai succès : il a été apprécié par 77% des participants qui ont noté « un goût sucré et agréable », voire « très bon ». Près de la moitié des goûteurs n'ont pas aimé le raisin Chasselas.



## *La CLCV, c'est quoi ?*

Une association de consommateurs et de locataires, à but non lucratif et agréée comme association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. Elle agit pour un équilibre économique plus respectueux des intérêts des consommateurs et de leur pouvoir d'achat. Elle vise à faire évoluer les modes de vie et de consommation afin de réduire leurs impacts négatifs sur la santé et l'environnement, tout en prônant l'amélioration du confort et des conditions de vie.

J'adhère à la CLCV de MONTPELLIER:

Cotisation de base .....30 €      Cotisation pour copropriétaire .....55 €

Don libre (en sus de l'adhésion de 30€ et déductible à 66% des impôts sur le revenu): .....€

Nom : ..... Prénom: .....

Adresse : .....

Téléphone: ..... E-mail : .....

**Bulletin à retourner avec le règlement à Union locale CLCV Montpellier 23 avenue de Nîmes Res Utrillo 34000 MONTPELLIER**